

Informations pratiques "Les Intégrales"  
Le Festival de Théâtre Amateur de Cholet

du samedi 17 au vendredi 23 avril 2027

**Ouvert à toutes les troupes de théâtre amateur de France métropolitaine  
et des pays francophones limitrophes,  
sélection en janvier 2027 par un comité de sélection.**

**Inscription**

■ **Le dossier d'inscription est à remplir et à retourner avant le 15 novembre 2026** par mail au Théâtre Saint-Louis : [festivaltheatre@choletagglomeration.fr](mailto:festivaltheatre@choletagglomeration.fr)

■ **Le dossier de candidature doit comprendre obligatoirement :**

- le formulaire d'inscription complété (non manuscrit)
- 1 exemplaire du texte complet de l'œuvre jouée, en précisant obligatoirement les coupures s'il y en a
- 1 exemplaire de la présentation de la troupe avec un exposé de ses réalisations passées
- 1 exemplaire d'une note d'intention sur la définition de la mise en scène mettant l'accent sur le descriptif des décors, accessoires et costumes
- 1 vidéo de la pièce jouée en français : Merci de mettre en ligne votre vidéo sur Youtube. (en mode non répertoriée) et de nous transmettre le lien. Durée maximum : 1h30  
→ Pour info, voici un tutoriel pour mettre en ligne votre vidéo sur Youtube : <https://www.youtube.com/watch?v=D7ciLMNVMS0>

- éventuellement 1 exemplaire d'une revue de presse relative à la pièce proposée.

**Les troupes sélectionnées bénéficieront de :**

■ **La mise à disposition gratuite d'une salle de spectacle**

La salle du Théâtre Saint-Louis avec son équipe de professionnels.

■ **Le lancement convivial de la manifestation**

Une réception sera organisée le jour du lancement de la manifestation en compagnie de toutes les troupes participantes.

■ **La communication générale du Festival**

- édition d'affiches institutionnelles annonçant la manifestation.
- réalisation de programmes présentant l'ensemble de l'événement.
- information sur le site cholet.fr, par le biais des réseaux sociaux, la presse locale.

■ **Le paiement des droits d'auteur**

Chaque troupe s'engage à faire une déclaration préalable, mais le paiement est assuré par le Théâtre Saint-Louis (toutes les précisions seront données à l'issue de la sélection).

■ **La prise en charge d'un défraiement pour le trajet**

Une indemnité sera versée à chaque troupe dont le siège social est situé à plus de 20 km de Cholet.

■ **La prise en charge du repas le soir de la représentation**

sur place, au Théâtre Saint-Louis.

■ **La possibilité d'assister gratuitement aux autres représentations, de s'inscrire en priorité à la Folie Théâtrale en qualité de comédien et de profiter pleinement du festival** (dans la limite du nombre de places prévues à cet effet)

■ **Une liste d'hébergements possibles.**

**La troupe, après sélection, s'engage à :**

- **Avoir l'autorisation de l'auteur pour jouer la pièce**
- **Être présente le jour de la représentation** (après-midi et soirée – date définie d'un commun accord entre l'organisateur et la troupe) – spectacles en semaine pendant les vacances scolaires de la zone A et B
- **Prévoir la présence d'un membre minimum lors de l'ouverture du festival**
- **Fournir les documents utiles à la communication** (document à remplir et photographies en format numérique)
- **Fournir un RIB pour le paiement du défraiement.**